

Municipalité

Le Mont, le 27 juin 2023

Recommandé

Comité d'initiative "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !"
p.a. Stéphane Simon
Chemin de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne

N/réf. : 011_2021_Initiative Valleyre/svarr
Affaire traitée par M. Sébastien Varrin

Initiative populaire communale "Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !" Décision d'aboutissement

Monsieur,

Suite au dépôt au Secrétariat municipal, en date du 12 juin 2023, des listes de signatures de l'initiative mentionnée en objet, la Municipalité a procédé au contrôle de ces dernières. Le nombre de signatures requises était de 916 (15% du corps électoral) (cf. art. 142 LEDP-VD). Le nombre de signatures valables est de 1'458. Celui des signatures non valables est de 191. L'initiative a donc abouti.

Conformément à l'art. 147 LEDP-VD, il incombe à la Municipalité de transmettre le plus tôt possible l'initiative au Conseil communal accompagnée de son préavis. Le Conseil communal devra ensuite se prononcer sur l'approbation ou le rejet de l'initiative dans les neuf mois suivant la présente décision (art. 149 al. 3 LEDP-VD). Toutefois, les délais de traitement pourraient être conditionnés à la future décision du Tribunal fédéral sur le recours encore pendant.

Conformément aux art. 188 al. 1 et 190 al. 1 LEDP-VD, la présente décision est susceptible d'un recours dans un délai de 20 jours à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




Le secrétaire
Sébastien Varrin